



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 4522

Texte de la question

M Alfred Recours appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des agriculteurs du département de l'Eure regroupés en coopératives d'utilisation de matériels agricoles. En 1986, l'Eure comptait 51 CUMA, aujourd'hui, 75 sont constituées, ce qui représente environ 800 agriculteurs. Compte tenu du coût du matériel agricole, les prêts bonifiés sont indispensables. En 1988, l'enveloppe nationale mise à disposition des CUMA s'élevait à 495 millions de francs au taux de 5 p 100 sur cinq à sept ans, 2 374 000 francs ont été attribués au département de l'Eure. Fin juillet, il manquait déjà à la commission départementale 1 500 000 francs pour accorder les prêts sollicités par les CUMA en respectant les textes en vigueur. Aujourd'hui, c'est plus de 2 millions qui manquent pour terminer l'année 1988. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour pallier ces difficultés de financement.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Recours Alfred](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4522

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2949